

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Bureau Syndical du jeudi 8 avril 2021

COMPTE-RENDU DE SEANCE

POLE METROPOLITAIN LE MANS-SARTHE

Visio-Conférence (en raison des conditions sanitaires)

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le mercredi 31 mars 2021 pour la séance du jeudi 8 avril 2021 qui s'est déroulée en Visio-Conférence.

Le Bureau Syndical du Pays du Mans régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur LE FOLL Stéphane.

Accueil dans le bureau de Monsieur Le Président LE FOLL Stéphane pour la visioconférence.

Etaients présents :

Pour CDG 72 : Mme RIVRON Véronique — 1 présent et 1 voix

Pour GB : M. LATIMIER Martial — 1 présents et 1 voix

Pour LMM : Mme LEBALLEUR Isabelle, M. LE FOLL Stéphane — 2 présents et 2 voix

Pour MCS : Mme CANTIN Véronique, M. VAVASSEUR Maurice — 2 présents et 2 voix

Pour OBB : Mme DUPONT Nathalie, M. GOUHIER Sébastien — 2 présents et 2 voix

Pour SEM : MM. HERVE Yves-Marie, ROUANET Nicolas — 2 présents et 2 voix

Pour 4 CPS : Mme RADOU Valérie, M. GUYOMARD Patrice — 2 présents et 2 voix

Pour VDS : MM. FRANCO Emmanuel, MAZERAT Xavier — 2 présents et 2 voix

Délégués excusés :

Pour GB : M. PIGNE André

Pour CDG72 : M. LE MENER Dominique

Pour LMM : Mme HAMONOU-BOIROUX Lydia, M. COUNIL Christophe

Madame DUPONT Nathalie était nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Emmanuel FRANCO**Objet :** Lancement d'une étude d'accompagnement méthodologique et juridique sur l'évolution de la gouvernance des mobilités

Depuis 2015, le Pôle métropolitain est mobilisé sur le champ de la mobilité et, depuis 2019, a dressé **une perspective de prise de compétence collective d'organisation de la mobilité** afin de créer une AOM entre les EPCI, à ce jour, non compétents. Dans le cadre de cette prise de compétence et du projet d'exercice de celle-ci à l'échelle du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, il est proposé de solliciter le concours d'une AMO pour accompagner les élus sur l'évolution de la gouvernance des mobilités sur le territoire du Pôle métropolitain. Après consultation, le cabinet **MENSIA Conseil**, cabinet de conseil en politiques publiques, expert des questions de mobilité et d'organisation des transports publics, a été retenu pour accompagner l'équipe technique du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe en charge de ce dossier. Le montant de leur prestation d'assistance est égal à 23 880 € TTC pouvant être accompagné financièrement par la Région.

Cette démarche doit permettre de créer les conditions de la structuration d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) réunissant les EPCI membres du Pôle Métropolitain hors Le Mans Métropole.

Vu la nécessité posée par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) pour les Communautés de Communes (CdC) ne disposant pas de la compétence « Mobilité » (Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, Maine Cœur de Sarthe, Le Gesnois Bilurien, Sud Est Pays Manceau, Orée de Bercé Belinois et Val de Sarthe) de se positionner sur une prise de compétence avant la date limite du 31 mars 2021 et devenir AOM locale à partir du 1er juillet prochain au plus tard. Cet objectif est en cours de réalisation puisque l'ensemble des communautés de communes citées ont délibéré pour prendre cette compétence.

Vu la nécessité de préparer la contractualisation avec la Région (Contrat Opérationnel de Mobilité) qui aura lieu en 2022, dans le cadre de la déclinaison du Schéma Régional des Mobilités (SRM) à l'échelle du bassin de mobilité du Mans (Centre-Sarthe), défini par la Région, qui réunit les 6 Communautés de communes visées, Le Mans Métropole (membres du Pôle métropolitain) ainsi que la CdC de Loué-Brûlon-Noyen. Ce contrat associera également le Conseil départemental et les gestionnaires de gares et pôles d'échanges multimodaux.

Ce scénario d'une AOM réunissant les EPCI hors Le Mans Métropole revêt d'un double enjeu :

- Réunir des EPCI divers, chacun doté de leurs légitimités propres, au sein d'un Syndicat Mixte pour répondre à des besoins partagés et mutualiser à la fois un programme d'actions et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre ;
- Créer les conditions d'un dialogue et de développement de solutions adaptées entre ces EPCI réunis en AOM et Le Mans Métropole.

C'est pourquoi, il vous est proposé, tout au long de ce printemps 2021, de poser les principes politiques et techniques constitutifs de cette future AOM ainsi que les modalités de coopération avec Le Mans Métropole avec la démarche suivante :

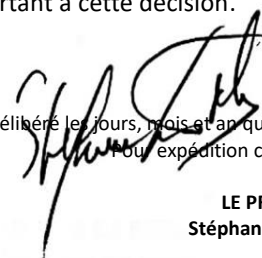
- D'organiser tout d'abord un temps de rencontre et d'échange bilatéral avec l'ensemble des EPCI concernés afin de bien comprendre leurs enjeux en matière de mobilité et leurs attentes vis-à-vis de la future AOM. Ces premiers travaux feront l'objet d'une fiche « Mobilité » pour chaque EPCI ;
- De préparer un séminaire politique dans le but de restituer les points de convergence et de divergence afin de mettre en débat les principes structurants de l'AOM ;
- Sur les principes retenus au cours de ce séminaire, de formaliser les étapes de structuration de cette nouvelle Autorité Organisatrice de la Mobilité.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- APPROUVE la démarche proposée,
- VALIDE la proposition de Mensia Conseil,
- SOLLICITE une subvention de la Région des Pays de la Loire,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette décision.

RESULTAT DU VOTE : A l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Stéphane LE FOLL